



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. GESTION des LITIGES – Restreinte du 26 septembre 2024
3. GESTION des LITIGES – Restreinte du 28 septembre 2024
4. COMMISSION STATUT ARBITRAGE – Rectificatif
5. COMMISSION STATUT ARBITRAGE – Rectificatif – Muté supplémentaire
6. COMPETITIONS SENIORS – Engagement tardif
7. COMPETITIONS VETERANS – Horaires
8. COMMISSION des COUPES SENIORS – Réunion du 23 septembre 2024
9. COMMISSION des ARBITRES – Plénière du 10 septembre 2024
10. COMMISSION FOOTBALL ANIMATION – Forfait général



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- α soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- α soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant **OBLIGATOIREMENT** la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 4 OCTOBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 29 SEPTEMBRE 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 11 OCTOBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 6 OCTOBRE 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 18 OCTOBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 13 OCTOBRE 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 25 OCTOBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 20 OCTOBRE 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le JEUDI 31 OCTOBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 27 OCTOBRE 2024** y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Jean Marie HUYS.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Parution du jeudi 26 septembre 2024



Réunion du :	Restreinte du 26 septembre
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Bernard DEJARDIN – Jean Luc BERNARD -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

COUPE ARTOIS SENIORS du 15 SEPTEMBRE 29452181 : AFC LIBERCOURT / CS AVION

Réserves appuyées, motivées d'avant match du CS Avion 2 sur la participation et la qualification des joueurs de Libercourt sur la base de plus de 6 joueurs mutés figurent sur la feuille de match.

Après vérification, seuls 6 joueurs sont mutés.

La commission confirme donc les résultats acquis sur terrain.

Victoire Avion aux tirs aux buts sur le score de 4-5.

Droits conservés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Nathalie COCKENPOT



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Restreinte du 28 septembre
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Bernard DEJARDIN – Jean Luc BERNARD -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

Journée des 14 et 15 septembre 2024

BRASSAGE U16 - NIVEAU 1

29494481 : USSM LOOS EN GOHELLE / US NOYELLES S/LENS (b)

Match arrêté de la part de LOOS.

Réclamation contre l'arbitre central du club de NOYELLES sous LENS, pour motif que l'arbitre a annulé initialement le but en sifflant hors-jeu par un coup de sifflet et en levant distinctement le bras. Pour finalement, valider le but 1 min plus tard sans consulter son arbitre assistant qui a pourtant levé son drapeau. Sous la pression des joueurs adverses La réserve a été signé sur le terrain mais pas sur la tablette immédiatement sur refus de l'arbitre qui a arrêté la fin du match alors qu'il avait annoncé 4 min de temps additionnels. Rédigé par le coach USSM.

Transmis à la commission section lois du jeu pour traitement

BRASSAGE U15 - NIVEAU 3

29444914 : ENT. LACOMTÉ-TINCQUES / SC ASBCA

Réclamation d'après match d'E. LA COMTE TINCQUES

La réclamation porte sur la qualification et participation au match des joueurs (BALAVOINE Pierrick 9602427513, CAUDRON Louis 2548173701, CHARLES DONATIEN Ethan 2548102549, DEREU Léopold 9602427379, LEFRANCOIS Maxence 9602533377, LEPREIJX Simon 2548331721), licenciés à club SC ASBCA. Motif : Ces 6 joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation, alors que le règlement du district (Article 131) limite à 4 la participation des joueurs mutés.

Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Après vérification, les 7 joueurs cités sont bien mutés, alors que le nombre est fixé à 4 (Article 131 des Règlements Généraux du District Artois), donne match perdu par pénalité à SC ASBCA.

Score 3 - 0 zéro point aux deux équipes.

Amende de 80 € à SC ASBCA.

Droits remboursés à E. LA COMTE TINCQUES

VETERANS ARTOIS A 11 - POULE D

28780976 : AFC LIBERCOURT / USO DROCOURT

Réserve d'avant match de DROCOURT

La réserve porte sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ALI EL MOUSTAGHFIR, EL HOUSSEIN ENNASSIR, KHALID ENNASSIR, ABDELKADER SAIM, YASSIN OUACHTOUKI, ABDELHAKIM N`CILA, RACHID IZMAOUNE, MOHAMED EL BAGAR, ISAM AIT HAFID, BOUSLAM EL BAZALI, MOHAMED IZMAOUNE, MOHAMED KERTOUM, MAHDI BOUAOUN, du club A. F. C. LIBERCOURTOIS, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période

Réserve appuyée, confirmée. Recevable mais mal formulée, ne pouvant être prise en considération.

Réserves transformées en réclamation.

Après vérification, constate 7 joueurs mutés sont inscrits sur la feuille de match et donne match perdu à LIBERCOURT.

Score 0- 1. 0 point aux 2 équipes.

Amende de 80 euros à LIBERCOURT.

Droits remboursés à DROCOURT.

Journée des 21 et 22 septembre 2024

SENIORS D3 - POULE A

28651735 : ESD ISBERGUES (b) / USO BRUAY LABUISSIERE (b)

Réserve d'avant match d'ISBERGUES.

La réserve porte sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MATTHEO DREMIERRE, MATTHEO BEGARIN, NICOLAS LOYEZ, ALEXIS RITEL, ALEXIS TRINEZ, MATHIS FRANCOIS, MAXIME BAYART, MARC ANTOINE LUDWICZAK, NELSON BIALKOWSKI, ARTHUR DHEYGERS, HAMIDOU BARRY, DYLAN DUTERIEZ, VALENTIN LAQUAY, MATTHIEU MACAUX, du club U.S. OUVRIERE BRUAY LABUISSIERE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.

Réserve appuyée, confirmée. Non recevable, ne pouvant être prise en considération, car appui des réserves hors délai.

Droits conservés.

SENIORS D7- POULE E

29147195 : FC CAMBLAIN CHATELAIN (c) / RC BOURS (b)

Réserve d'avant match de CAMBLAIN.

La réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de BOURS susceptible d'avoir participer à la dernière rencontre de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce week end.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Après vérification de la FMI Bours / Ablain du 15 septembre 2024, la commission constate que 7 joueurs ont participé. Donne match perdu par pénalité à BOURS.

Score 3 - 0

Amende de 80 € à BOURS.

Droits remboursés à CAMBLAIN.

VETERANS ARTOIS A 11 - POULE D

28780983 : O. HENIN BEAUMONT / AFC LIBERCOURT

Réserve d'avant match d'O. HENIN

La réserve porte sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ALI EL MOUSTAGHFIR, FETHALLAH CHABOUNI, LAHCEN EL BAZALI, ISAM AIT HAFID, du club A. F. C. LIBERCOURTOIS, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.

Réserve appuyée, confirmée. Non recevable car mal formulée (manque le nombre de joueurs mutés)

Reserve transformée en réclamation. Après vérification la commission constate que 4 joueurs hors période sont inscrits pour 2 autorisés (Article 131 des Règlements Généraux du district). Donne match perdu par pénalité à LIBERCOURT

Score 3 - 0 0 point aux 2 équipes

Amende de 80 € à LIBERCOURT.

Droits remboursés à O. HENIN.

BRASSAGE U17

29578159 : USSM LOOS EN GOHELLE / US ST POL

Réclamation d'après match de SAINT POL.

la réclamation d'après match porte sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de LOOS. Motif 5 joueurs mutés inscrits sur la feuille de match au début de la rencontre.

Réclamations confirmées, appuyées

Après vérification, la commission constate que 6 joueurs mutés, dont un hors période sont inscrits sur la feuille de match. Donne match perdu par pénalité à l'équipe de LOOS.

Score 0-3 0 point aux deux équipes

Amende de 80€ à LOOS.

Droits remboursés à SAINT POL.

BRASSAGE U15 - NIVEAU 2

29577214 : ESD ISBERGUES / OS AIRE (b)

1/ Réserve d'avant match d'ISBERGUES.

La réserve porte sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'AIRE, pour le motif suivant : des joueurs du club AIRE S/ LA LYS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserves non recevables car confirmation de réserve reçue hors délai

Droits conservés

2/ Réserve d'avant match d'ISBERGUES.

La réserve porte sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MATHIS PATTOU, CYRIL DELECOURT, NATHAN ALLOUCHERIE, MAXIME DUHAMEL, PAUL DECOUVELAERE, ERWANN CABARET, NAEL GOSSET, ENZO DESPREZ, TOM LEFEBVRE, AXEL VANACKER, MATHYAS DUVETTE, BASTIEN CABARET, CHARLES DESBUQUOIS, du club de OM. AIRE S/ LA LYS, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs MATHIS PATTOU, CYRIL DELECOURT, NATHAN ALLOUCHERIE, MAXIME DUHAMEL, PAUL DECOUVELAERE, ERWANN CABARET, NAEL GOSSET, ENZO DESPREZ, TOM LEFEBVRE, AXEL VANACKER, MATHYAS DUVETTE, BASTIEN CABARET, CHARLES DESBUQUOIS a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Réserves non recevables car confirmation de réserve reçue hors délai

Droits conservés

SENIORS D5 - POULE C

28865195 : AS BEAURAINS (b) / FC TORTEQUESNE

Réserves techniques de TORTQUENNE.

Dossier transmis à la commission "Section lois du jeu"

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Nathalie COCKENPOT





COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Rectificatif



Réunion du :	16 septembre 2024
Président :	M. Daniel SION
Présents :	Mme Cindy LETENDART - MM. Michel KLECHA – Patrick LAURENT - Serge PAUCHET – Jacques RIBAILLE - André SOJKA.

FORMATIONS des ARBITRES

SECTION 2 – FORMATION DES ARBITRES.

ARTICLE 16 :

Formation initiale et continue La formation initiale des arbitres est assurée, sous l'égide de l'Institut de Formation du Football (IFF) et des Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F), par la Fédération Française de Football. Pour être nommé arbitre, le candidat doit suivre une formation de base conçue par la Direction Technique de l'Arbitrage (D.T.A.), validée par une observation.

Les arbitres de la Fédération et de Ligue sont tenus d'apporter leur concours à la formation des arbitres de Ligue et de District.

Les Commissions Départementales et Régionales de l'Arbitrage doivent mettre en place une formation continue des arbitres pour assurer leur montée en compétence

ARTICLE 24 :

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

1. Toute inscription à la formation initiale en arbitrage, telle que définie à l'article 16, doit être faite auprès de l'IR2F territorialement compétent (ou de la Ligue en l'absence d'IR2F)

Soit par l'intermédiaire d'un club,

Soit individuellement. La demande doit être signée du candidat et, dans le cas où elle est effectuée par l'intermédiaire d'un club, du Président de ce dernier.

2. Le choix de la première inscription, individuelle ou par l'intermédiaire d'un club, détermine le statut de l'arbitre pour ses deux premières saisons (indépendant ou licencié d'un club). Les arbitres licenciés depuis deux saisons au moins peuvent ensuite changer de statut dans les conditions de l'article 31 ci-après. Un arbitre ayant débuté l'arbitrage en qualité d'indépendant conserve donc ce statut durant deux saisons au moins avant de pouvoir changer de statut et couvrir un club, dans le respect de l'article 33 du présent Statut.

Lire : Des sessions de formation Arbitres sont prévues en cours de **saïson 2024/2025 :**

- 28 septembre – 5 et 12 octobre à LILLERS
- Du 2 au 4 janvier à LA GAILLETTE
- 18 et 25 janvier – 1^{er} février à ARRAS – Complexe Grimaldi

Les descriptifs complets et les fiches de candidatures sont accessibles sur le site du District Artois.

Le Président de la Commission :
Daniel SION.



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE



RECTIFICATIF – MUTE SUPPLEMENTAIRE

Parution du mercredi 25 septembre 2024

Le muté supplémentaire accordé au club de la JF GUARBECQUE sera affecté à **l'équipe U18 B** et non à **l'équipe U18 A** comme paru sur le site le vendredi 23 août 2024.

Le président la Commission
Daniel SION



COMPETITIONS SENIORS



ENGAGEMENT TARDIF

SENIORS D7 – GROUPE C

US MONCHY au BOIS (c) – matchs le samedi à 17 heures.

Le Président de la Commission :
Jean Luc BERNARD.



COMPETITIONS VETERANS



HORAIRES

VETERANS A 11 – GROUPE E

ES SAINT LAURENT joue à 10 heures

VETRANS A 8 – GROUPE H

AJ NEUVILLE joue à 10 heures

Le Président de la Commission :

Eric CHAPPE.



COMMISSION DES COUPES SENIORS



Réunion du :	23 septembre 2024
Président :	M. Daniel SION
Présents :	Mmes Caroline CHAVATTE - Micheline GOLAWSK. MM. Jean-Luc BERNARD - Gilbert COPPIN - Jean Marie HUYS - André SOJKA
Excusé :	MM. Eric CHAPPE - Gérard COFFRE - Dominique GEENS – Richard RATAJCZAK -

SENIORS

COURRIERS RECUS

- Du FC LA ROUPIE confirmant son engagement en coupe François PLATEAU.
- De l'AAE DOURGES pour engagement de son équipe B en coupe Lucas CICA.
- Du RC BOURS confirmant ses engagements en coupe Jean-Louis MALLEZ, Lucas CICA et TERNOIS.
- De l'ENT VERQUIN pour engagement de son équipe B en coupe Lucas CICA
- De l'US MONCHY au BOIS pour engagement de son équipe B en coupe Lucas CICA

HOMOLOGATION du 1er TOUR de la Coupe ARTOIS – CHALLENGE Yves St AUBIN du 15 SEPTEMBRE 2024

62 rencontres programmées - 1 Exempt - 60 jouées - 2 forfaits.

Réserves :

À la suite de la réclamation portée lors de la rencontre AFC LIBERCOURT/CS AVION B la commission est en attente de la décision de la commission juridique.

Conséquence du forfait lors du 1er tour Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

Les clubs du FC VALHUON et de l'ES THIENNES ayant fait forfait en coupe d'ARTOIS Challenge Yves St AUBIN, celui-ci entraîne l'exclusion de toutes les équipes seniors du club des coupes seniors. (Application de l'article 6 des règlements des coupes du DISTRICT)

Non confirmation des engagements

À la suite de la parution dans le journal du District de l'approbation des engagements COUPES SENIORS paru le 30 juillet 2024, les clubs suivants non pas confirmés leur engagement à ce jour, ces équipes ne pourront participer au coupes cette saison.

Coupe François PLATEAU

Equipes de R3 :

FA ARRAS (b)

Equipes de D1 :

OS AIRE (b) - CS AVION (b) et USO LENS

Equipes de D3 :

AS VALLEE TERNOISE.

Coupe Didier DEMANDRILLE

Equipes de D5 :

AS SALOME

Coupe Louis LETEVE

Equipes de D5 :

FC TILLOY

Coupe Jean-Louis MALLEZ

Equipes de D5 :

OS ANNEQUIN (b) - FC VERQUIGNEUL

Equipes de D6 :

OS AIRE (c) - ES HAILLICOURT ES OURTON

Coupe Lucas CICA

Equipes de D7 :

FC BOUVIGNY (b) - FC CAMBLAIN (c) - ES HAILLICOURT (b) - US MONCHY BRETON (b) - FC RICHEBOURG

POINT sur les ENGAGEMENTS au 23 SEPTEMBRE 2024 :

Compte tenu des infos ci-dessous les engagements dans les différentes coupes sont de :

- Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN : possible 167 engagements sont engagés 167 équipes.
- Coupe PLATEAU : possible 86 engagements sont engagés 81 équipes.
- Coupe DEMANDRILLE : possible 52 engagements sont engagés 51 équipes.
- Coupe LETEVE : possible 43 engagements sont engagés 41 équipes.
- Coupe MALLEZ : possible 54 engagements sont engagés 49 équipes.
- Coupe CICA : possible 63 engagements sont engagés 58 équipes.

CALENDRIER PREVISIONNEL des TOURS de COUPES : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

2^{ème} tour : le 29 septembre

3^{ème} tour : le 27 octobre

Matchs Remis : le 1^{er} novembre

4^{ème} tour : le 17 novembre

5^{ème} tour : le 15 décembre

Matchs Remis : le 19 janvier

Coupe François PLATEAU

1^{er} tour : le 27 octobre

Matchs Remis : le 1^{er} novembre

2^{ème} tour : le 17 novembre

3^{ème} tour : le 15 décembre

Matchs Remis : le 19 janvier

Coupes Didier DEMANDRILLE, Louis LETEVE et Jean Louis MALLEZ

1^{er} tour : le 29 septembre

2^{ème} tour : le 27 octobre

Matchs Remis : le 1^{er} novembre

3^{ème} tour : le 17 novembre

Matchs Remis : le 15 décembre

Coupe Lucas CICA

1^{er} tour : le 29 septembre

2^{ème} tour : le 27 octobre

Matchs Remis : le 1^{er} novembre

3^{ème} tour : le 17 novembre

Matchs Remis : le 15 décembre

APPROBATION du 2^{ème} TOUR de la COUPE ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

- Suite à l'inversion du score sur la feuille de match lors du premier tour Coupe ARTOIS sur la rencontre US NOYELLES/LENS B contre US GRENAY 1 à 3 au lieu de 3 à 1, l'US GRENAY est éliminé de la coupe d'ARTOIS et la rencontre US GRENAY / ST BETHUNE B programmée pour le 29 septembre 2024 est annulée, le STADE BETHUNE sera exempt de ce deuxième tour.

Merci aux dirigeants de bien vérifier avant de valider la FMI, ou la feuille de match papier si celle-ci est utilisée avant signature.

- Le tirage a été retransmis sur le site Facebook du District, 38 rencontres se dérouleront le 29 septembre 2024 à 15 heures et il y aura 2 exempts les équipes de l'AS PTT ARRAS et du STADE BETHUNE.

ELABORATION 1^{er} TOUR DES COUPES DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ et CICA du 29 septembre 2024 à 15 heures.

Coupe Didier DEMANDRILLE

20 rencontres programmées - 1 exempt : AS LOISON B.

Coupe Louis LETEVE

12 rencontres programmées - 1 exempt : FC TORTEQUESNE.

Coupe Jean-Louis MALLEZ

L'équipe de l'ESD ISBERGUES C ayant un match de championnat programmé le week-end du 28 et 29 septembre a été exempté de ce tour de coupe.

20 rencontres programmées

Coupe Lucas CICA

L'équipe de l'US BOUBERS B ayant un match de championnat programmé le week-end du 28 et 29 septembre a été exempté de ce tour de coupe.

21 rencontres programmées - 16 exempts.

Les équipes suivantes ont été exemptées pour cause de leur installation occupée par d'autre rencontre de coupe.

RC BOURS B, FC BEAUMONT B, RC CALONNE B, FC CUINCHY B, FC ESTEVELLES B, AG GRENAY B, FCH LENS B, AS LYSSOIS B, FC MERICOURT B, US MONCHY au BOIS C, INT NORRENT FONTES B, CS PERNES B, ES ROEUX B, AS SAILLY LABOURSE B, ES VAL SENSEE B et AEP VERDREL B.

FUTSAL

Coupe ARTOIS FUTSAL

Point sur les engagements à ce jour.

RAPPEL : Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de R2, les championnats de District et les équipes B ou C, dont l'équipe A disputent un championnat supérieur à R2.

Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS.

Equipes de R2 : (3)

Equipes A :

FC DOORGES.

Equipes B :

AS AVION FUTSAL B et AS BASSEENNE FUTSAL B.

Equipes de D1 : (8)

Equipes A :

OF ARRAS, FESTUBERT MELTING, GRENAY FUTSAL, NOYELLES GODAULT FUTSAL, PONT à VENDIN FUTSAL et US VIMY.

Equipes B:

FC BARLIN B.

Equipes C:

BETHUNE ESSARS FUTSAL C.

Equipes de D2 : (8)

Equipes A :

OS AIRE, FA ARRAS, BEUVRY TIGERS, NOEUX FUTSAL, ST VENANT FUTSAL et VERQUIGNEUL ELITE FUTSAL.

Soit 17 équipes engagées.

L'entente FA ARRAS/DUISANS B ne peut pas participer à la coupe d'ARTOIS FUTSAL.

Coupe Alain VERDURE FUTSAL

RAPPEL : réservé aux équipes A, B et C engagées en championnat de District à l'exception des équipes évoluant en championnat de D1. Une seule équipe par club est admise à disputer cette coupe

Equipes de D2 : (9)

Equipes A :

OS AIRE, NOEUX FUTSAL, ST VENANT FUTSAL et VERQUIGNEUL ELITE FUTSAL.

Equipes B :

Ent FA ARRAS/DUISANS B, FESTUBERT MELTING B, GRENNAY FUTSAL B et PONT à VENDIN FUTSAL B.

Equipes C :

AS BASSEENNE FUTSAL C.

Soit 9 équipes engagées.

L'équipe de PONT à VENDIN FUTSAL A évoluant en D1 ne peut pas participer à la coupe Alain VERDURE

CALENDRIER PREVISIONNEL des TOURS de COUPES : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS FUTSAL

1^{er} tour : semaine du 18 au 24 novembre

Matches Remis : semaine du 9 au 15 décembre

Coupe Alain VERDURE

1^{er} tour : semaine du 10 au 16 février 2025

FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL des TOURS de COUPES : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS Challenge Evelyne BAUDUIN

1^{er} tour : le 27 octobre

2^{ème} tour : le 24 novembre

Coupe ARTOIS à 8

1^{er} tour : le 29 septembre

2^{ème} tour : le 13 octobre

Matches Remis : le 27 octobre

3^{ème} tour : le 24 novembre

ELABORATION TOUR de COUPES

1^{er} Tour de la Coupe ARTOIS FEMININES à 8

18 rencontres se dérouleront le 29 septembre 2024 aux heures de championnat, les rencontres sont parues sur le site le 9 septembre 2024.

VETERANS

COURRIERS RECUS

Engagement :

Coupe ARTOIS Vétérans à 8

US BEUVRY

Retrait d'engagement :

Coupe ARTOIS Vétérans à 8

CS AVION - O LA COMTE - DYNAMO CARVIN.

CALENDRIER PREVISIONNEL des TOURS de COUPES : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK

1^{er} tour : les 28 et 29 septembre

2^{ème} tour : les 19 et 20 octobre

Matchs Remis : le 1^{er} novembre

3^{ème} tour : les 10 et 11 novembre

Matchs Remis : le 24 novembre

4^{ème} tour : les 7 et 8 décembre

Coupe ARTOIS à 8

1^{er} tour : les 28 et 29 septembre

2^{ème} tour : les 19 et 20 octobre

Matchs Remis : le 1^{er} novembre

3^{ème} tour : les 10 et 11 novembre

Matchs Remis : le 24 novembre

4^{ème} tour : les 7 et 8 décembre

Coupe Léonce LOYEZ

1^{er} tour : les 10 et 11 novembre

Matchs Remis : le 24 novembre

2^{ème} tour : les 7 et 8 décembre

RAPPEL du 1^{er} TOUR de la COUPE ARTOIS VETERANS à 11 :

Samedi 28 septembre - horaire de championnat :

7 rencontres programmées - les rencontres sont parues sur le site le 9 septembre 2024.

Dimanche 29 septembre - horaire de championnat.

21 rencontres programmées - les rencontres sont parues sur le site le 9 septembre 2024.

RAPPEL du 1^{er} TOUR de la COUPE ARTOIS VETERANS à 8 :

Samedi 28 septembre - horaire de championnat.

12 rencontres programmées, - les rencontres sont parues sur le site le 9 septembre 2024.

Dimanche 29 septembre - horaire de championnat.

24 rencontres programmées - les rencontres sont parues sur le site le 9 septembre 2024.

RAPPEL REGLEMENT CONCERNANT LES COUPES :

Jour des rencontres

Les rappels ci-dessous sont valable pour les équipes Seniors, Vétérans, Futsal et Féminines

Arrêté municipal :

Il sera fait application de l'article 101 des règlements généraux du District.

Signature FMI

IMPORTANT de vérifier le résultat et les faits de match sur la FMI ou FEUILLE de MATCH PAPIER en cas de problème sur la FMI avant de signer celle-ci après match, afin d'éviter à la commission de devoir reprogrammer des matchs après tirage du tour suivant pour cause de mauvaise inscription du résultat.

Saisie des résultats

Il est rappelé qu'en application de l'article 179 des Règlements Généraux, les FMI doivent être transmises au plus tard le jour du match à 22 heures, si utilisation d'une feuille de match papier et annexe celles-ci doivent être scannées au District pour le lendemain de la rencontre au plus tard pour 12 heures.

Feuille de recette

Depuis la saison 2019/2020, il n'y a plus lieu de rédiger une feuille de recette.

√ Un tour de table clôture cette réunion.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le Président de la commission :
Daniel SION



COMMISSION DES ARBITRES



Réunion du : Plénière du mardi 10 septembre 2024 à 18 heures 30

Président : M. Henry MACIUSZCZAK –

Présents : MM. Thibaut FRANCOIS (éducateur) – Frédéric GAULTIER – Michel KLECHA – Florent LEFRANC – Xavier MIQUET – Edouard MORGANTI – Mathieu MUSTAR – Serge PAUCHET – Damien PENO – Anthony RINGEVAL – André SOJKA – Pascal WATEL (Comité Directeur) -

Excusée : Mme Clémence GONCALVES -

OUVERTURE DE SEANCE – Henry MACIUSZCZAK

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la CDA :

- Monsieur Florent LEFRANC : co-responsable du pôle stagiaire.
- Monsieur Thibaut FRANCOIS : représentant des éducateurs.

Le président évoque différents mails d'arbitres : lus et commentés

SECRETARIAT – André SOJKA

Indisponibilités

La CDA enregistre les indisponibilités suivantes :

- Monsieur LANOYT Michael : absence jusqu'au 31 décembre 2024 pour raisons médicales
- Monsieur DELPIERRE Nicolas : absence jusqu'au 12 octobre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur DECOBERT Benjamin : absence jusqu'au 4 novembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur DOZINEL Gregory : absence jusqu'au 23 septembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur LAMBRIQUET Jonathan : absence jusqu'au 22 septembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur VEGA Thomas : absence de décembre 2024 jusqu'au mois d'Avril 2025 pour raisons professionnelles.

Demandes

- Demande de Monsieur SAUVAGE Alain d'officier uniquement les féminines : la CDA facilitera les désignations mais ne peut accorder des matchs uniquement en féminines.
- Demande de Monsieur VANESSE d'officier uniquement en vétérans le samedi après-midi : la CDA facilitera les désignations mais ne peut accorder des matchs uniquement en vétérans

DESIGNATIONS JEUNES – Xavier MIQUET

Dans le cadre du séminaire de rentrée des arbitres de district, Xavier MIQUET fait part de sa grande difficulté à couvrir les rencontres de jeunes pour le week-end (14 et 15 septembre).

Le président lui demande de prendre contact avec le désignateur des jeunes Ligue, du District Flandres et de la Côte d'Opale.

Indisponibilités

- Monsieur Wasteels Thibault : absence du 29 août 2024 jusqu'au 18 octobre 2024

FUTSAL – Frédéric GAULTIER

Année sabbatique

- Le pôle Futsal enregistre les années sabbatiques suivantes

Messieurs BILLAUT - GODERT - JARRY - LEMAIRE - PIERRON

- Le pôle FUTSAL nous informe des éléments suivants :

- De la 1^{ère} journée qui aura lieu le 23 septembre 2024 : désignation de 20 arbitres.
- À ce jour, le pôle FUTSAL totalise un effectif de 20 arbitres de district et 2 arbitres de ligue
- En R1 : les arbitres et les observateurs seront dotés d'oreillettes.

POLE TECHNIQUE – Anthony RINGEVAL - Mathieu MUSTAR

Séminaires

Le pôle technique évoque les différents séminaires :

- Le séminaire des observateurs : vendredi 13 septembre 2024

49 observateurs seront présents à ce séminaire. Il sera évoqué les attentes de la CDA pour cette nouvelle saison avec différents sujets comme l'image de l'arbitre, la collaboration avec les arbitres assistants, et les supports modifications des lois du jeu et la contestation et la gestion du capitaine.

- Le séminaire de rentrée des arbitres de district (herbe, futsal) : Samedi 14 septembre 2024

La CDA valide le programme et la répartition des rôles. Ils seront présents 295 arbitres à ce séminaire. À noter que 88 arbitres n'ont pas encore répondu au questionnaire. Le président nous informe la présence de la presse lors de ce séminaire de rentrée. (France Bleu Nord).

FIA

Le 1^{er} FIA aura lieu à **LILLERS** le 28 septembre 2024 pour 3 samedis. Les formateurs ont été sollicités pour encadrer et accompagner cette FIA.

A ce jour, 35 inscriptions sont enregistrées.

FILIERE LIGUE

La pré-sélection de la filière ligue est validée par la CDA. Un mail sera envoyé aux arbitres concernés.

- 22 seniors

- 15 jeunes

- 5 féminines

- 1 arbitre assistant

Le 1^{er} cours aura lieu le 4 octobre 2024.

OBSERVATIONS

Serge PAUCHET informe la CDA que le comité directeur a décidé d'octroyer un forfait de 10 € pour chaque observation.

Pour les jeunes : Très peu d'observation de jeunes avec 4 observations. 1 arbitre stagiaire sera revu sur son match d'examen.

Pour les seniors : Les observations débiteront le Week-end du 14 septembre.

PARRAINAGES

Florent LEFRANC évoque un point de situation concernant les parrainages.

COMMISSION DE DISCIPLINE – Michel KLECHA – Serge PAUCHET

- **Michel KLECHA** et **Serge PAUCHET** nous informent de la réunion des présidents (48 présidents).

- Plusieurs sujets ont été évoqués : le 1er tour de CDF et les dossiers médicaux

Week end du 7 et 8 septembre :

- 37 cartons rouges
- 2 matchs arrêtés
- 2 agressions de joueurs

TOUR DE TABLE

Fin de la réunion : 20 heures 45

Prochaine réunion : mardi 8 octobre 2024 à 18 heures 30

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Secrétaire de séance
Damien PENO

Président de la CDA
Henry MACIUSZCZ



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION



FORFAIT GENERAL :

U11 D4 – GROUPE F :

ES BOIS BERNARD – Amende de 30 €

Le Président de la Commission :

Alain DELHAYE.